

Comité Forêt

Compte-rendu de la seconde réunion du CST Forêt

16 et 17 septembre 2019

AFD (Bâtiment Mistral)

Participants : Frederic Amiel, Sylvain Angerand, Mathieu Auger-Schwartzenberg, Morgane Balin-Caillard, Sophie Barre-Bon, Marianne Bernard, Catherine Bodart, Pierre Couteron,, Rémi d'Annunzio, Laure d'Astorg, Philippe Delacote, Lionel Desence, Mathilde de Willencourt, Sophie Dirou, Christophe Du Castel, Richard Eba'a, Tammouz Eñaut Helou, Elie Favrichon, Laure d'Astorg, Laure Grégoire, Pierre-Yves Guedez, Paul-Emmanuel Huet, Benoit Jobbe-Duval, Lisa King, Sarah Khatib, Damien Kuhn, Grégoire Lejonc, Guillaume Lescuyer, Yves Lessard, Bernard Mallet, Benoit Mertens, Michel Merlet, Gilles Moynot, Hannah Mowat, Jean-Luc Peyron, Nicolas Pillet, Camille Pinet, Justine Plourde –Dehaumont, Gauthier Queru, Bernard Riera, Catherine Rivoal, Nicolas Salaün, Aurélien Sautière, Plinio Sist, Murielle Trouillet, Blandine Vachon,

Excusés : Jean Bakouma, Patrice Bigombe, Jean Olivier Bouyer, Jean-Louis Doucet, Edmond Dounias, Patrick Falcone, Christine Farcy, Claude Fromageot, Sylvie Gourlet-Fleury, Etelle Higonnet, Marie- Ange Kalenga, Alain Karsenty, Hervé Le Bouler, Pierre- Emmanuel Leclercq, Marie Olive-Otto, Raphaël Pellisier, Thomas Sembres, Ghislain Vieilledent,

Le Secrétaire (Gret) : Christian Castellanet, Judicaël Fetiveau, Ana Maria Velasco-Steiger

Cette seconde réunion du Comité Scientifique et Technique (CST) Forêt avait pour objectifs :

1. D'avoir une vue d'ensemble du programme de travail du CST-Forêt
2. De faire un point d'information sur les travaux depuis la dernière réunion.
3. De présenter la gouvernance des activités du CST-F ; modalités d'articulation des travaux du Comité de suivi de la SNDI et du CST-F.
4. D'examiner le contenu opérationnel des propositions méthodologiques pour les chantiers :
 - 4.1 Etude « Définitions & Outils de suivi de la déforestation importée »
 - 4.2 Chantier « Certification de l'objectif zéro-déforestation à l'échelle des filières et des bassins d'approvisionnement »
 - 4.3 Mini-chantier (Journées thématiques) « Impacts de la SNDI à partir du cas du soja au Brésil.
5. Divers : de s'accorder sur l'identité visuelle du CST-F et base de données.
6. De présenter les prochaines étapes du CST-F.

Sommaire

1. Le programme de travail du CST-F.....	2
2. Point d'information sur l'avancement des travaux.....	2
3. Gouvernance des activités	3
4. Propositions méthodologiques.....	3-17
5. Identité visuelle du CST-F et base de données.....	17
6. Prochaines étapes.....	18
Annexes.....	18

1. Le programme de travail du CST-F

Le Secrétariat du CST-F a présenté les résultats attendus et la composition des consortiums des chantiers retenus ainsi que les calendriers d'exécutions des travaux. (*cf. Annexe 1_ Programme et gouvernance*). L'objectif premier de la réunion était de réfléchir de manière collective aux propositions méthodologiques de chacun de ces chantiers.

Le volet de la certification de territoires ne sera pas mis en œuvre immédiatement par le consortium « certification » ; il fera l'objet d'un nouveau cadrage, lors de la prochaine réunion du CST-F en janvier 2020.

L'interrelation entre les chantiers est évidente. Une production coordonnée de ces « livrables » est attendue. La discussion du premier livrable de l'étude « Définitions » est envisagée pour janvier 2020 ; le mois de mai 2020 pour le mini chantier « Impacts » et septembre pour la « Certification ». Des livrables intermédiaires seront discutés en janvier et en mai 2020 pour le chantier « Impacts » et en septembre pour la « Certification ». Il a été rappelé aux membres que le calendrier des activités liées à la SNDI nous emmène jusqu'en janvier 2021.

2. Point d'information sur l'avancement des travaux

Diffusion (26 juin) du CR du CST-F-1 accompagné d'un AMI envoyé aux membres pour que à titre individuel ils expriment leur volonté de s'impliquer dans les activités prévues pour les 3 chantiers. Le regroupement sous la forme de consortiums a été recommandé par le Copil.

Copil-3 (23 juil.) : analyse des manifestations d'intérêts reçues et discussion des TdR : Trois propositions ont été présentées avec l'intention d'avoir des livrables à présenter dans les prochaines réunions prévues du CST-F (janvier, mai et septembre 2020).

Validation des TdR, avec le Copil

Demande de propositions techniques et financières (7 août)

Réunion Copil-MTES sur l'articulation CST-F-SNDI (3 sept.)

Copil-4 (5 sept.) : examen des offres

CST-F-2 (16-17 sept.) : discussion des 3 propositions méthodologiques, pour que chacun des consortiums présente la méthodologie à mettre en œuvre.

3. Gouvernance des activités et modalités d'articulation des travaux du Comité de suivi de la SNDI et du CST-F.

La proposition initiale de réunir un comité de pilotage en plus d'un comité de suivi pour chacune des activités a été abandonnée car cela complexifiait le montage institutionnel.

Le Comité de Pilotage (formé par les pouvoirs publics) sera chargé de la réception et de la validation des travaux ; pour l'occasion ce COPIL sera élargi aux animateurs concernés.

La composition des Comités de suivi sera arrêtée par le COPIL. Par ailleurs, en réponse à l'AMI le Secrétariat a reçu des manifestations d'intérêts individuels pour faire partie des comités de suivi ou bien pour participer en tant que contributeurs. Des noms proposés par les consortiums et des suggestions du COPIL ont été déjà intégrés dans chaque chantier.

Les conditions nécessaires pour faire partie des comités de suivi des chantiers et leur terrain d'action ont été discutées.

La composition finale des comités de suivi et des personnes ressources pour chaque chantier n'est pas définitive et devra être détaillée et/ou élargie dans les offres finales et validé par le COPIL. (*cf Annexe 1, diapositive 8*)

3.1 Modalités d'articulation des travaux du Comité de suivi de la SNDI et du CST-F

L'AFD est très liée à la mise en œuvre de la SNDI sur plusieurs plans, notamment pour la constitution de ses Groupes de Travail (GT). Deux des quatre groupes de travail de la SNDI concernent les sujets retenus par le CST-F : un premier qui travaille sur les *labels* et un second sur des *zones-commodités* et plus particulièrement sur le soja Mato Grosso (*cf. Annexe 1, diapositive 9*).

Sachant que la mise en place du CST-F a été concomitante à celle du Comité de Suivi de la SNDI les membres qui intègrent les deux GT concernés ont été invités à coordonner leurs efforts dans les travaux à venir. Les membres des groupes de travail de la SNDI cités et ne faisant pas déjà partie du CST-F ont été invités à le rejoindre. Les résultats des chantiers CST-F alimenteront les réflexions du Comité de Suivi de la SNDI qui est un espace plus politique.

4. Propositions méthodologiques

4.1 Etude « Définitions & Outils »

En référence aux TdR l'objectif de cette étude est de proposer des définitions opérationnelles, avec une vision scientifique fondée sur un référentiel crédible, techniquement viables en termes de suivi et de réalisation, financièrement soutenables et « politiquement acceptables » pour s'intégrer dans les politiques suivies aussi bien par les pays du nord que par les pays du sud. La démarche méthodologique se fera en trois étapes :

Etape 1. Organisation interne du consortium et cadrage méthodologique (réunion du 18 et 19 septembre).

Etape 2. Revue bibliographique et consultations (6 semaines)

Etape 3. Atelier de restitution (janvier 2020) (*cf. Annexe 2_ Définitions & Outils*)

4.1.1 Synthèse des commentaires et questions des membres

La discussion du CST-F sur la démarche méthodologique de ce chantier porte sur les éléments suivants :

➤ Les objectifs de l'étude :

Le travail à faire doit prendre en considération toutes les sensibilités politiques, mais en sachant qu'il n'est pas dans le mandat du CST-F de formuler des propositions politiques. Il ne s'agit pas que le CST-F se substitue aux autorités dans la négociation de ces définitions avec les acteurs.

Le résultat attendu implique un travail collectif du CST-F avec le consortium en charge de l'animation pour élaborer quelques propositions de définitions en détaillant les avantages et les inconvénients de chacune. Il appartiendra après à la SNDI et aux pouvoirs publics français de choisir celle qui leur semblera la plus appropriée.

➤ Il faudra réfléchir sur l'aboutissement ou la finalité de ce travail : la manière dont il sera utilisé orientera la manière de le faire.

Plusieurs inquiétudes du CST-F se sont manifestées à propos des travaux faits pour la France ou au niveau européen : seront-ils bien reçus par les pays producteurs ? Les outils préconisés seront-ils appropriés par les pays concernés ?

- Les impacts peuvent être différents en fonction de la façon dont les outils sont mis en œuvre et du choix des définitions.
- A ce point du cadrage il est impossible de savoir comment les propositions de l'étude seront négociées ou pas avec les pays concernés ; Il est clair que la première étape sera de voir ce qui existe avant de définir dans quelle mesure on peut capitaliser et sur quoi.

➤ Il est important de se placer à l'échelle de l'Europe pour avoir un impact sur la « déforestation importée ».

Il est nécessaire de travailler sur une stratégie au niveau européen. Il est évident que les importations de la France ne représentent que du 2 à 3% des exportations du soja brésilien. A l'échelle européenne elles se situent plutôt entre 18-20% (même chose pour l'huile de palme).

- La communication de la CE du 23 juillet concernant la déforestation importée a été réalisée par la commission sortante et c'est à la nouvelle de s'en emparer pour son application concrète. Elle est en phase de présentation et les Etats membres - en particulier la France - travaillent activement à l'élaboration des positions qui seront portées et défendues devant le Parlement européen et du Conseil pour obtenir une application la plus ambitieuse possible.
- Suite à la communication du 23 juillet le Conseil et le Parlement de l'UE doivent se prononcer. La publication d'un document stratégique (14-15 octobre) est prévue dans les semaines ou les jours à venir. Le sujet sera traité pendant un conseil formel AGRI et il y aura un débat en assemblée plénière sur les feux de forêt.
- Il y a peut-être une opportunité de présenter les premiers travaux lancés par le CST-F Forêt à l'UE lors de la prochaine conférence consacrée à la forêt et en particulier à la déforestation importée (22 - 23 janvier à Bruxelles).
- La France est déjà impliquée dans l'apparition de cette communication ; une fois que la SNDI sera mise en œuvre au niveau national, nous aurons plus de poids et de crédibilité pour porter les positions françaises au niveau européen, qui sont alignées sur la SNDI donc plus ambitieuses.

➤ Où s'arrête le mandat du CST-F par rapport à celui de la SNDI ?

Un point de cadrage a été fait par le MTES en expliquant que la SNDI s'intéresse à la certification déjà existante ; le but est de rehausser son niveau et de pouvoir la diffuser plus largement, mais également d'évaluer la nécessité de créer un label de « zéro- déforestation ».

- Ce qui est envisagé par la SNDI est centré sur la France, d'abord sur l'existant pour après envisager peut-être l'utilité ou pas de créer quelque chose de nouveau. Rien n'est contraignant et il ne s'agit surtout pas d'imposer aux importateurs ou transformateurs une certification par tel ou tel label. L'idée est de produire une information claire pour le consommateur final.

- Il s'agit de définitions servant de base à l'évolution des schémas de certification français ou européens, qui sont pour la plupart privés et n'ont pas besoin d'être agréés nationalement. La stratégie de la SNDI est centrée sur la labellisation privée (et sur un possible méta-label). Il n'est pas prévu de négociations directes avec les pays producteurs.
- Dans le cadre de la SNDI, la France peut avoir son appréciation sur ce qui est considéré comme déforestation à travers l'importation de produits forestiers. Par contre, s'il est question de chercher une définition de la déforestation importée valable dans le scénario international, une concertation avec les principaux partenaires intéressés sera nécessaire.

Il faut clarifier les rôles respectifs du CST-F et de la SNDI.

- Il s'agit de deux approches bien distinctes : la SNDI qui est une stratégie politique nationale et les travaux de ce groupe du CST-F qui ont vocation à construire un consensus avec les acteurs nationaux ou internationaux. La jonction se trouve dans la réponse à la demande du politique pour trouver les options possibles. L'objet des travaux du CST-F est d'établir l'univers du faisable, ce sera après à la charge des politiques de fixer les règles du jeu.
- Le CST-F n'est pas le bras armé de la SNDI, même s'il entend y contribuer. Le comité a pour vocation d'ouvrir d'autres chantiers plus tard, sur d'autres sujets « forêts ». Le chantier « définitions » a été pensé pour être au service de cette stratégie ;
- Peut-on séparer les dimensions techniques et politiques ?

La démarche est basée sur une approche scientifique et technique mais utilisable par le politique. Attention à ne pas commencer par le politique ; une deuxième partie du rapport pourrait contenir les recommandations pour la France en restant sur le mandat scientifique et technique de ce Comité ; il ne faut pas s'enliser dans les discussions politiques, sachant qu'il n'y aura pas de consensus global.

- Il serait intéressant d'avoir une base de discussion d'un point de vue objectif, avec un benchmark par pays et par zone, avec des indicateurs et des critères d'appréciation qui permettront d'élaborer une première étape de réflexion.
- L'intérêt de séparer le technique du politique est compréhensible : les deux discours sont parfois éloignés l'un de l'autre. D'un autre côté, l'objectif de ce chantier est de mettre à disposition du politique quelque chose qui soit réellement applicable; parler de zéro-déforestation de façon standard est un *no-go* qui empêchera même de commencer le dialogue. Parler de la *réduction de la déforestation illégale* est plus recevable ; il s'agirait d'avancer de façon plus graduelle.
- On sait que la certification n'est pas suffisante ; la création d'un méta-label ou d'un système de certification comme solution unique aux problèmes de déforestation est une approche trop simpliste. Le débat est bien plus complexe, entre certains pays qui ont défini leurs propres règles, intégrant la possibilité d'une déforestation légale (où il n'y aura donc jamais une consommation zéro-déforestation) et le besoin d'adopter une définition propre pour la France.
- Il faut tout de même insister pour que ce dialogue soit multisectoriel et multi-acteurs impliquant la société civile -trop souvent écartée de ces discussions- dans les pays producteurs et en Europe.
- La définition de la déforestation est géopolitique. C'est aussi un thème sensible. Il manque une étape de consultation sur ce qu'est la déforestation du point de vue des producteurs, de la société civile et des collectivités territoriales dans ces pays.

Contributions des membres sur la méthodologie

- Le danger de chercher des nouvelles définitions ou des nouveaux critères serait que l'étude devienne juste un exercice théorique ; il faudrait partir de ce qui existe déjà avec les outils spécifiques correspondants, pour essayer de trouver un consensus plus facilement acceptable par la communauté internationale.
- Les TdR évoquent déjà une liste préliminaire des termes à définir ; sur la base du cadrage de la réunion prévue pour les jours suivants (18-19 septembre 2019), les termes à retenir seront définis et inclus dans l'offre finale.
- La dégradation de la forêt sera prise en compte dans sa globalité avec les outils de suivi (ex. télédétection) bien qu'il s'agisse d'un processus moins facile à suivre.
- Il y a une inquiétude au sein du CST-F à propos des modalités de collaboration. Il a été rappelé qu'être contributeur et/ou membre des Comités de suivi n'est pas incompatible. La participation dans les Comités de suivi implique de s'engager à relire et commenter les livrables.
- Il ne faudra pas passer à côté d'études plus ciblées sur la déforestation importée. Les grands rapports internationaux (GIEC, IPBES) ont déjà intégré les informations existantes de caractère général.
- Les outils de suivi mais aussi les outils de traçabilité seront considérés.
- La consultation de certains pays, qui ont déjà choisi leur définition ou sont d'accord sur certaines approches (ex le Gabon) peut faire partie d'un point méthodologique particulier.
- Il faudra prendre en compte dans les réflexions de cette étude les expériences menées par la France sur des initiatives internationales :

i) En janvier de cette année, lors de la 4^{ème} Assemblée des NU pour l'environnement, l'Europe et la France en particulier avaient poussé une résolution pour la lutte contre la déforestation ; il y a eu l'opposition du Brésil, de la Malaisie, de Indonésie et cette résolution n'a pas été adoptée. Les résistances sont fortes mais il y a des pays intéressés.

ii) Dans le même sens, en 1992 il a été question de proposer une convention sur les forêts tropicales ; cette intention s'est traduite par un accord juridiquement non contraignant. Plus tard en 2009, la France avait signé avec le Brésil un Pacte pour la Protection du Biome Amazonien.

Les pays producteurs ont en mémoire les essais de régulation internationale depuis 25-30 ans en matière des forêts tropicales.

Recommandations du CST-F sur les définitions

- Il s'agit d'un effort de construction dans lequel il faudra distinguer deux niveaux :
 - Une définition d'une base commune aux acteurs français, compatible avec les objectifs de la SNDI pour guider l'intégration de l'objectif zéro-déforestation dans les schémas de certification existants ou en construction, pouvant être réunis le cas échéant sous un méta-label.
 - Une définition pour le dialogue politique, au niveau européen et avec les pays exportateurs souverains (pour produire une feuille de route) : elle fera l'objet d'un travail de réappropriation/ reformulation politique par la SNDI, ouvrant la voie à la négociation avec les pays.
- Le cadrage méthodologique sera complété lors de la première réunion du chantier « définitions »¹

¹ Cette réunion a permis de compléter une matrice d'analyse qui est fournie en **Annexe 5**

Il faudra définir des étapes dans cet effort de construction :

- i) Une première étape pour voir quel type de référentiel en termes de définitions et d'outils on est capables de construire : un référentiel unique (HSC) est-il réaliste ou pas ? ; ou, faut-il prendre en considération certaines spécificités (Cerrado vs. Congo) ?
 - ii) Ensuite, lorsqu'on aura élaboré un référentiel à minima consensuel, commencer le dialogue avec les pays concernés pour avoir une stratégie de développement qui intègre ce référentiel (là aussi on ne traitera pas de la même façon les filières entre elles) ;
 - iii) Une dernière étape de dialogue politico- économique avec les Etats producteurs pour essayer d'aller vers un schéma de certification acceptable.
- L'objectif « politiquement acceptable » est à reformuler. Une recommandation spécifique a été faite sur ce volet dans les TdR. Au-delà de ce qu'on peut décrire comme étant factuel, il s'agit d'aider le gouvernement français à prendre des décisions.
 - Ne pas s'autolimiter sur l'existant avec les considérations techniques et scientifiques : il y a aussi une demande sociale à prendre en considération. La perception de la déforestation n'est pas la même au Nord et au Sud, ou entre Gouvernements et ONG.

Recommandations du CST-F sur les outils de suivi

- Au-delà d'une révision scientifique il est important d'avoir le retour des utilisateurs directs de ces outils et de leur efficacité. Ne pas se limiter à la méthodologie mais regarder l'expérience réelle des opérateurs sur le terrain.
- Il est nécessaire de prendre en compte les processus déjà élaborés par certains des pays producteurs et capitaliser ce que ces pays ont déjà généré à travers des systèmes de rapport à l'UNFCCC basés sur des définitions et des réalités nationales dans un cadre légal (ex. les cas de déforestation légale). L'étude pourrait se servir de ces systèmes « consolidateurs » de l'information : MapHubs, ou MapX, qui traitent des données nationales
- Regarder le travail du WWF avec les consultants de Boston et du Global Forest Watch (GFW) ; et comme outils de suivi : Starling, Satelligence ; JRC et l'ESA qui est un opérateur important.
- D'autres personnes/organismes ressources à contacter : EFI ; TRASE ; VisioTerra.
- Les images Sentinel (images gratuites de radar) sont un système de suivi qui pourrait être politiquement acceptable aussi bien par les pays du Nord que par les pays du Sud.
- Dans le même sens, Duralim avec l'ONG Earthworm peut partager des éléments d'analyse des outils de suivi pour le soja importé du Brésil ; il s'agit de travailler avec les importateurs sur les outils de suivi existants, voir quels sont les plus fiables et éventuellement identifier les manques pour leur amélioration.
- L'idée est d'avoir le retour des utilisateurs (secteur privé) sur les contraintes et la pertinence des outils de suivi comme Starling : consulter Nestlé, Unilever, Ferrero, etc.
- Regarder le lien possible avec deux initiatives existantes : i) l'Accountability Framework Initiative et ii) l'OCDE « Responsible business Conduct -Guidelines for multinational entreprises ». FERN va travailler avec eux pour essayer de trouver un consensus sur les définitions.

- Ne pas se limiter à des relations avec les autorités nationales de pays concernés; approcher les représentants des collectivités territoriales (maires) ;

4.1.2 Composition du Comité de suivi pour l'étude Définitions & Outils de Suivi



Vert : Manifestations d'intérêt | Brun : Réponse AMI | Bleu : Suggestions Copil

L'animateur (Richard Eba'a) proposera une liste de contributeurs, des membres du Comité de suivi ou des acteurs à consulter pour laisser le temps de faire acte de candidature. Le CST-F recommande la création d'un site virtuel de partage de documents pour faire les contributions.

Il y aura des réunions physiques et des réunions virtuelles avec les contributeurs directs. Les personnes ressources seront sollicitées sur des points spécifiques et dans leur domaine de compétence.

Une coalition des ONG qui travaille à Bruxelles sur cette thématique sera consultée sur sa volonté de contribuer aux réflexions (FERN fera la consultation).

D'autres personnes proposés pour faire partie du Comité de Suivi et/ou comme contributeurs potentiels:

- Remi d'Annunzio (FAO) manifeste son intérêt, sachant que le travail sera fait via des consultations virtuelles ;
- Jean Louis Doucet comme président du conseil scientifique l'ATIBT, par son aide au Gabon dans la définition de la forêt.
- L'Alliance pour la préservation des forêts.

Une première proposition de la part de l'animateur a été présentée pour la composition de ces groupes. Ce tableau (ci-joint) devra être complété et enrichi dans l'offre finale pour approbation du COPIL

Il n'y a pas de limitations dans le nombre des membres du comité de suivi : ils peuvent être des membres du CST-F ou des GT de la SND ou d'autres personnes ressources.

4.2 Chantier « Certification »

Ce chantier concerne la certification de l'objectif zéro-déforestation dans les 6 filières ciblées par la SNDI : l'huile de palme, le cacao, le soja, l'hévéa, le bœuf et le bois. La présentation cherche à cadrer les idées pour avoir une base de discussion sur l'avancée de ce chantier dans les prochains mois, voir les prochaines années.

Les résultats attendus pour répondre aux TdR et d'une manière plus large pour la mise en œuvre de la SNDI sont visibles dans l'Annexe 3, présentés par l'animateur du chantier (*cf. Annexe3_Certification*)

Ils peuvent se résumer aux points suivants : i) Identifier les processus de certification existants ou en cours, en regardant ceux qui intègrent ou pourront intégrer la zéro-déforestation ; ii) poser les scénarios possibles de la mise en œuvre d'un éventuel méta-label ; iii) identifier et mobiliser les parties prenantes pour déterminer leur intérêt à participer à cette analyse pour alimenter les réflexions de la mise en œuvre de la SNDI.

La structuration du travail :

Il y a eu deux propositions initiales pour l'animation de ce chantier : Une assumée par le consortium CIRAD/CIFOR/IDDRI et en parallèle une proposition faite par ATIBT/ TEREA accompagnée de contributions plus formelles par l'ONFI et l'Alliance pour les Forêts. Une des difficultés a été un budget réduit limitant les possibilités d'engagement effectif des partenaires.

En fonction du cadrage des TdR il y a une proposition finale formulée par le CIRAD et ATIBT, qui envisage de s'appuyer sur la contribution volontaire des membres du CST-F et les membres du Comité de suivi (sur le même modèle que pour l'étude « définitions »)

La réflexion va se conduire sous la forme de 7 sous-chantiers : 6 sur les différentes filières avec un animateur spécifique par sous-chantier et un sous-chantier thématique méta-label qui va réfléchir sur sa pertinence, en lien avec les politiques publiques, le secteur privé, etc.

Le modèle des sous-chantiers filières a été imaginé en plusieurs étapes, sachant que le travail démarre dans les prochaines semaines et s'arrête en septembre 2020. A savoir :

- a. Un « état de l'art » des différents schémas de certification pour chacune des filières par un examen de la littérature sur les différents standards des filières, leurs critères de durabilité ou pas, certifications publiques ou privées, etc.
- b. Un questionnaire sur la façon d'intégrer le critère zéro -déforestation dans les standards actuels à envoyer aux parties prenantes (comité de pilotage, comité de suivi, contributeurs, et partenaires extérieurs). Ce questionnaire sera soumis à l'avis du CST-F en janvier 2020, afin d'évaluer sa pertinence. En parallèle, il y aura des rencontres ou des entretiens individuels pour avoir des données plus qualitatives du processus. Ces données qualitatives et quantitatives seront présentées lors de la réunion du CST-F en mai 2020.
- c. Une *théorie du changement* et une feuille de route pour chacune de ces filières sur la base de l'analyse des données collectées avec les parties prenantes ; il s'agit de voir comment ces certifications peuvent évoluer à court/ moyen terme pour intégrer la zéro-déforestation et si possible de manière opérationnelle. Cette dernière échéance sera présentée en septembre 2020.

Les types de données :

- i) Les caractéristiques des filières et leur influence sur le marché domestique français ou européen; nous savons peu de choses sur l'impact de la France sur l'importation de ces différents produits ;
- ii) La présence des produits certifiés sur le marché français au niveau des distributeurs, des collectivités locales et des acheteurs publics ;
- iii) Voir les dynamiques potentielles de la déforestation et comment la filière impacte-t-elle la forêt tropicale ; dans quelle mesure ces productions ont-elles un impact sur les forêts tropicales à l'échelle globale et des bassins ;

- iv) Une revue des standards des certifications existantes (publiques ou privées), est-ce qu'ils intègrent déjà la zéro-déforestation (concepts HSB) ; leur relation avec les politiques publiques, (reconnaissance ou pas) ;
- v) Une dernière partie pour recueillir les propositions des personnes consultées sur l'intégration de l'objectif zéro- déforestation dans les standards actuels.

Le 7^{ème} sous chantier se fera dans le même timing ; cependant, son organisation, pour le moment est encore imprécise, il y aura un décalage de 4 mois.

L'organisation des sous chantiers et la proposition des animateurs pour chaque sous- chantier figurent dans l'Annexe 3. L'animateur principal (G. Lescuyer) fera la coordination des chantiers pour avancer au même rythme dans les différents sous-chantiers mais surtout pour la veille des échanges transversaux entre les chantiers.

Le processus externe d'animation sera identique à celui du chantier « définitions » ; d'abord des interactions avec le Comité de pilotage et le Comité de suivi. Il y aura un partage interne et informel permanent sur l'avancement des travaux ; l'interaction avec les acteurs extérieurs est obligatoire. Travailler sur les filières avec un CST-F des forêts, alors qu'on analyse des filières agricoles, n'est pas une tâche facile.

La participation des entreprises est déterminante pour que les labels mis en place soient opérationnels mais surtout appliqués.

La consultation des organismes de standardisation mais également de ceux qui audient les standards est fondamentale : les ONG environnementales, sociales, de protection des populations locales ; la recherche sur les différentes plateformes. Le CST-F ne peut pas travailler seul sur cette thématique.

4.2.1 Synthèse de commentaires et des questions des membres

La dynamique de la discussion sur ce chantier s'est présentée sous forme de questions/réponses et ce CR présente la synthèse des contributions principales :

- Le mandat et les TdR du chantier n'incluent pas le thème sur des impacts sur les droits de l'homme, mais ceci n'empêche pas de faire une analyse de la façon dont les standards fonctionnent aujourd'hui (leurs avantages et faiblesses) ; l'analyse cherchera à savoir s'ils sont performants ou pas et dans quelle mesure ils couvrent la déforestation importée.
- Le MTES considère qu'il est important d'utiliser les critères sociaux inscrits dans la SNDI, qu'elle souhaite promouvoir afin de comparer les différents labels, sans forcément aller vers une étude approfondie de l'impact des commodités sur les Peuples Autochtones : le respect du consentement libre et éclairé, le respect du droit de travail local, etc.
- Quant aux fuites possibles des produits vers d'autres pays si la France capture tous les produits certifiés, il n'y aura pas d'analyse exhaustive par manque de temps. Le fonctionnement des standards pourra donner déjà un certain nombre d'enseignements.
- Le chantier prendra en compte les marchés domestiques pour la zéro-déforestation. Ce qui intéresse les chercheurs c'est de comprendre le fonctionnement de la gouvernance privée de ces filières et de savoir si on va garder une gouvernance privée ou publique type FLEGT (ou une combinaison d'incitations publiques et privées).
- Les règles de l'OMC et les discussions sur les taxes ou les importations sont des éléments à intégrer dans l'étude. Le CIRAD regarde cela de près. Les questions à se poser sont : dans quelle mesure va-t-on vers des pratiques discriminantes si la France décide de n'importer que les commodités zéro-déforestation ? Risquons-nous d'être attaqués par les firmes ou les états ou dans quelle mesure peut-on aborder la fiscalité

différenciée ?. Il s'agit de voir quels scénarios seront politiquement acceptables. Ces sujets seront abordés dans le chantier méta-label.

- Une étude du CIFOR qui sera publiée d'ici à la fin de l'année fournit un retour sur le FLEGT qui sera intéressant pour cette étude. Dans quelle mesure peut-on reproduire l'expérience dans d'autres secteurs ?
- Dans ce processus de discussion soit des labels soit des méta-labels, la question de l'engagement du pouvoir public français se pose aussi. Le MTES n'est pas absolument convaincu de la nécessité d'un méta-label ; s'il est mis en place, il peut être utilisé pour mieux orienter les achats publics ou les consommateurs.
- En France, les certifications sont basées sur le volontariat; on voit mal le pouvoir public imposer aux propriétaires forestiers ou aux transformateurs un label. Il s'agit de les inciter pour avoir de plus en plus recours au bois certifié et non pas de limiter les importations.
- Si l'on devait aller vers un méta-label, cela voudrait-il dire de facto que l'Etat français reconnaît de manière claire l'utilité de labels et qu'il fera une promotion directe ?
- L'option de mettre en place une fiscalité différenciée, ou de détaxer les produits qui auront un certificat reconnu par la France ou l'UE sera considérée. Il y a déjà une forme de reconnaissance de certains Etats de certains standards qui peut faciliter le processus (ex FSC au Cameroun pour la légalité et la durabilité du bois).
- A ce point de cadrage, il n'est pas clair en termes de méthodologie d'imaginer une interface avec les labels. Avec le retour des parties prenantes il y aura une anticipation sur la manière donc on va interagir avec eux. Les labels privés ont leur gouvernance propre et les relations avec les pouvoirs publics sont toujours compliquées.
- L'interaction avec les labels se fera en amont ; ces labels sont interpellés aujourd'hui par la pression de la zéro-déforestation, autant par les firmes et leurs engagements privés que par les Etats (l'UE se positionne peu à peu).
- Cela veut-il dire que par la suite, pour être cohérent l'Etat français peut dire demain y compris en France que tous les achats publics ne seront que sur des produits certifiés zéro déforestation ?
- Il ne s'agit pas d'aller vers une décision unilatérale de la France de boycotter les importations de produits non-certifiés. Il s'agit de voir dans quelle mesure on peut accompagner les acteurs pour aller vers un standard qui intègre la zéro-déforestation et rend crédible son application.
- Le public a besoin de messages simples et clairs. C'est aux pouvoirs publics de répondre intelligemment aux demandes des consommateurs.
- Il conviendra de distinguer le client, le consommateur et le citoyen. Le problème des opérateurs/ distributeurs est d'essayer de concilier ces 3 identités et des demandes parfois antagonistes.
- Qu'entend-on par méta-label ? Il s'agit ou bien de la reconnaissance par les pouvoirs publics des labels déjà existants, ou de la création *ex-nihilo* d'un label officiel.
- Pour le moment il n'existe aucune option préétablie. Toutes ces voies sont à explorer.
- L'OIBT a développé un cadre pour le suivi de la mise en œuvre de la vente des bois de forêt. En tant qu'organisation inter-Etat elle a établi un référentiel de critères et des indicateurs de certification (90%

FSC), qui est largement utilisé en Afrique Centrale, et ce sont les firmes privées qui ont développé une certification.

- Il existe un benchmark de l'UE. Est-ce qu'on aboutira à un classement entre les différents systèmes de certification selon qu'ils intègrent ou non la zéro-déforestation ? Le secteur privé a besoin d'une reconnaissance étatique et besoin de savoir si les labels seront certifiés zéro-déforestation sur un méta-label inter-filières.
- Le volet de la dimension territoriale a été écarté de ce premier appel d'offre. Il y aura un appel d'offre dans 6 mois – 1 an pour faire le lien avec ce qu'on apprendra sur la certification des filières. On peut connecter les certifications pluri-filières avec la certification territoriale. La question opérationnelle reste compliquée, il y a peu d'exemples significatifs.
- Sur la date de référence de mesure de la déforestation, on n'aura pas les mêmes réponses selon les filières. Mais attention, cela voudra-t-il dire qu'il y aura des points de mesure différents selon les pays de provenance, selon les filières ?; Changera-t-on la date en fonction des pays ? Fera-t-on l'impasse sur les pays qui veulent développer le soja ou le palmier à huile ? La question n'est pas simple, il y a des approches mixtes comme le FSC. Si l'on coupe des anciennes plantations de palmiers à huile, s'agit-il s'agit de déforestation ?.
- Quelle est la place de l'Etat français dans la théorie du changement : ne sera-t-il impliqué que dans le méta-label ou aussi dans chaque filière ?
- De manière générale si on suppose que la certification est volontaire, ce n'est pas à l'Administration de vérifier son application ; l'Administration va regarder la mise en œuvre de la réglementation, qui peut être connectée à une certification; dans les pays occidentaux, les pouvoirs publics ne sont pas impliqués dans le processus de certification selon les standards privés.
- Si pour chaque filière il y a une théorie du changement, quelle est l'échelle de consultation pertinente pour son élaboration ? Il n'y a pas de réponse pour le moment. Il y aura un atelier constructif avec un numéro limité de spécialistes (10-15) qui mèneront une réflexion concrète et stratégique.

Recommandations du CST-F sur le chantier « certification » :

- Il faudrait prendre en compte les autorités locales en tant que parties prenantes. Il y aura une interface à établir avec les ministères et les agents concernés dès lors qu'il y aura une vraie prise en main par les pays concernés.
- Il serait utile d'identifier les attentes et les contraintes des différents secteurs d'entreprises (opérateurs, distributeurs, industriels, etc.)
- Le MTES considère qu'il est nécessaire d'intégrer tous les critères de la SNDI dans la revue des cahiers des charges et dans la réflexion sur le méta-label.
- Dans la réflexion sur le méta-label, il faut envisager d'autres mécanismes que la seule certification privée (voir des gouvernances publiques type Flegt ou une combinaison publique/privé).
- Un message politique clair à destination de l'acheteur public et des consommateurs sera nécessaire pour mobiliser les schémas de certification vers l'objectif zéro-déforestation.
- Il est souhaitable que les travaux ne se terminent pas sur des recommandations sans l'ajout d'une feuille de route.

- Il est nécessaire d’impliquer les acteurs publics dans la discussion de la théorie du changement pour le sous-chantier du méta-label.
- Quant à l’analyse des schémas de certification Il faudra penser aux ponts clés suivants :
 - La crédibilité de la vérification (la gouvernance des schémas).
 - Il faudra se positionner sur l’année de référence du label zéro-déforestation comme critère de certification. La SNDI et les TdR mentionnent bien la question de HCS.
- Il vaudrait mieux attendre les résultats du premier chantier, c’est-à-dire le mois de janvier pour avoir les résultats sur les définitions avant d’évaluer les systèmes de certification existants ou d’envoyer les questionnaires. Le tour de la littérature sur les performances peut commencer plus tôt.
- Le chantier regardera de manière non exhaustive : les possibles fuites, les thèmes des droits de l’homme, les critères environnementaux des labels agricoles.
- Il est souhaitable que l’AFD et le GRET assurent la transparence dans le processus de contributions individuelles pour éviter des conflits d’intérêt. L’ONFI par exemple peut être juge et partie ; si les 6 filières sont analysées par le CIRAD et l’ATIBT il faudra être sûr que le compte-rendu final sera objectif.

La présidence du COPIL a fait une intervention afin d’éclaircir ce dernier point sur la limitation des conflits d’intérêt ;

- D’une part, il assure un dispositif de suivi des travaux au fil de leur avancement ; de plus, les animateurs respectifs seront associés aux futurs COPIL. Ensuite, ces travaux seront soumis à l’assemblée du CST-F pour sa validation. Ces deux dispositifs éviteront des conflits d’intérêt.
- D’autre part, dans le Comité de suivi il y aura une diversité d’intérêts et de points de vue grâce auxquels les différents points de vue seront représentés, ce qui permettra une lecture critique des travaux.

4.2.2 Composition du Comité de suivi pour l’étude Définitions & Outils de Suivi



Manifestations d’intérêt | Réponse AMI | Suggestions Copil | Retrait suite Copil

Compte tenu de la spécificité du chantier il est raisonnable de penser que la sollicitation aux contributeurs concernera chacune des filières et/ou la question du méta –label qui est plus transversale. Pour les contributeurs et les personnes ressources le CST-F a fait les propositions suivantes :

- Le PNUD proposera la participation des collègues, après consultation; si on parle d’impliquer quelques pays : l’Argentine, le Paraguay, l’Equateur sont en train de discuter la thématique de la zéro-déforestation par filière au niveau national ou au niveau du paysage.
- La ONFI et DURALIM se proposent pour faire partie du Comité de Suivi ;
- Il est conseillé d’impliquer Trase, la NY Déclaration Forest, le Climate Focus, Tropical Alliance, l’ex CDP (formulaire sur l’impact des entreprises sur la forêt),
- FERN pourrait participer au chantier méta-label si les discussions vont plus loin que les échanges sur les certifications des filières.

Dans le Comité de Suivi il y aura plus de contributeurs extérieurs mais il faudra faire attention à l’équilibre entre les secteurs.

- Il est recommandé de mutualiser la base des questionnaires afin de gagner du temps.
- Il faudra vérifier l’équilibre entre les différents secteurs, bien que la certification sur le bois forestier soit plus avancée.

4.3 Mini-chantier (Journées thématiques) « Impacts »

Ce chantier a été présenté comme un stress-test sur la manière de mettre concrètement en œuvre la SNDI de façon concrète. Il a pour vocation d’aborder le soja au Brésil (Mato Grosso).

Il s’agit d’une proposition opérationnelle. Le consortium présenté est formé par Canopée/IDDRI/Alliance pour la Préservation des Forêt : Canopée en assurera l’animation, l’IDDRI la partie recherche et l’Alliance la cartographie des acteurs (*cf. Annexe 4_ Etude Impact Soja*).

L’objectif, assez ambitieux, est l’identification de mesures à mettre en œuvre pour qu’aucun flux issu de la déforestation ou de la conversion de l’écosystème naturel ne rentre en France.

1. Le Cadre du chantier :

Le groupe de travail fusionne le CST-F et le groupe créé par la SNDI. Il y aura une passerelle avec le groupe « plateforme » (de la SNDI) pour aborder les possibles mécanismes d’alerte et de traçabilité et voir de façon opérationnelle comment mettre en place cette articulation.

L’actualité de l’Amazonie permet de créer des rapports de forces politiques et ceci au plus haut niveau de l’Etat ; les conditions sont créées pour essayer de faire bouger les choses. Le grand intérêt de s’appuyer sur la loi sur le devoir de vigilance a été rappelé.

La zone géographique initiale couvrait les Etats du Mato Grosso et du Para, mais il est apparu important d’élargir le périmètre géographique au Cerrado (la zone de Matopiba) ou le Gran Chaco où le front de soja est plus important.

La partie opérationnelle cherchera à comprendre les effets indirects de la déforestation.

Les agendas du CST-F et des GT de la SNDI se chevauchent. Il ne faut pas que cela ralentisse le travail. L’intention est d’articuler un groupe pilote qui intégrera Mighty Earth, et Global Witness entre les ONG très actives et intéressés par l’évolution de la SNDI ; il faudra néanmoins faire attention à ne pas restreindre ce groupe uniquement aux ONG.

La proposition envisage aussi de mobiliser des entreprises comme Cargill et Bunge pour travailler sur les chaînes de traçabilité. Il s’agit d’une initiative à suivre. Il faudra aussi élargir le débat pour avoir un cadre institutionnel plus large même au niveau de l’Europe.

2. La partie recherche du mini-chantier, menée par l'IDDRI :

Au sein du consortium l'IDDRI s'occupera d'une note d'analyse basée sur la connaissance existante pour mettre en perspective ce test d'impact de l'application de la SNDI.

L'idée est d'étudier les dynamiques de déforestation du passé mais aussi les évolutions potentielles de la culture du soja et de l'élevage du bœuf en Amazonie.

Il y aura une coordination avec le sous- chantier soja du chantier « certification », et notamment avec le point focal soja au CIRAD. De même, un accord a été conclu avec des chercheurs brésiliens de l'Institut de Recherche pour l'Amazonie à Manaus qui a travaillé sur le soja.

Cette analyse comptera trois composantes :

- 1 Analyse historique depuis les années 1990 des dynamiques de déforestation liées au soja et au bœuf en Amazonie, elle portera sur les grandes évolutions politiques et économiques du marché du soja : le développement de l'export vers l'Europe, le moratoire Soja 2006, la réforme du code forestier en 2012 et l'arrivée du gouvernement « ruraliste » plus récemment.
- 2 Identifier les leçons tirées du moratoire du point de vue géo spatial pour voir quel a été l'impact factuel de la déforestation sur le terrain. Mais aussi des leçons à tirer en termes des processus multi-acteurs pour comprendre les conditions du consensus (producteurs, ONG, secteur privé et les institutions brésiliennes) qui a permis d'arriver à succès relatif.

L'idée est de s'inspirer de la réussite de ce type de processus autour de la déforestation importée pour construire des consensus.

- 3 La 3ème partie analysera les déterminants des pratiques des acteurs sur le terrain. Notamment l'analyse du relatif échec de la certification soja (1% du marché qui est couvert par les RTS et ProTerra, et plus marginalement par ISE). Comprendre pourquoi la certification n'a pas plus pris dans le secteur du soja ; qu'est ce qui peut l'expliquer et ce qui peut évoluer (en lien avec le chantier « certification »).

Un dernier point, déjà abordé par l'IDDRI, est la compréhension des contraintes du jeu d'acteurs impliquant les producteurs du soja et ceux qui continuent à transformer les espaces naturels en Amazonie, afin de trouver comment modifier ces chaînes de valeur pour rétablir des pratiques plus compatibles avec celles de la SNDI.

3. La cartographie des acteurs :

L'Alliance pour la Préservation de la Forêt s'occupera de faire la cartographie des acteurs liés aux chaînes d'approvisionnement du soja (les négociants, importateurs, transformateurs, coopératifs, producteurs de viande /lait) ; Un travail à mener avec un spécialiste, ancien membre de l'Alliance.

Cette cartographie se fera d'octobre à décembre 2019 en impliquant aussi les acteurs financiers (récemment épinglés par Mighty Earth).

Un séminaire intermédiaire de restitution des résultats est envisagé pour janvier 2019, avec Canopée et en partenariat avec le MTES et la MEAE. L'idée est de réunir le plus grand nombre d'acteurs de la société civile, le secteur privé, les politiques au niveau français et européen. Le portage politique à donner à cette restitution reste à déterminer. Pour faire le lien avec la partie recherche les Brésiliens seront invités, notamment des représentants des Peuples Autochtones.²

² Cette activité n'a finalement pas été maintenue dans la proposition révisée du consortium

4.3.1 Synthèse de commentaires et des questions des membres

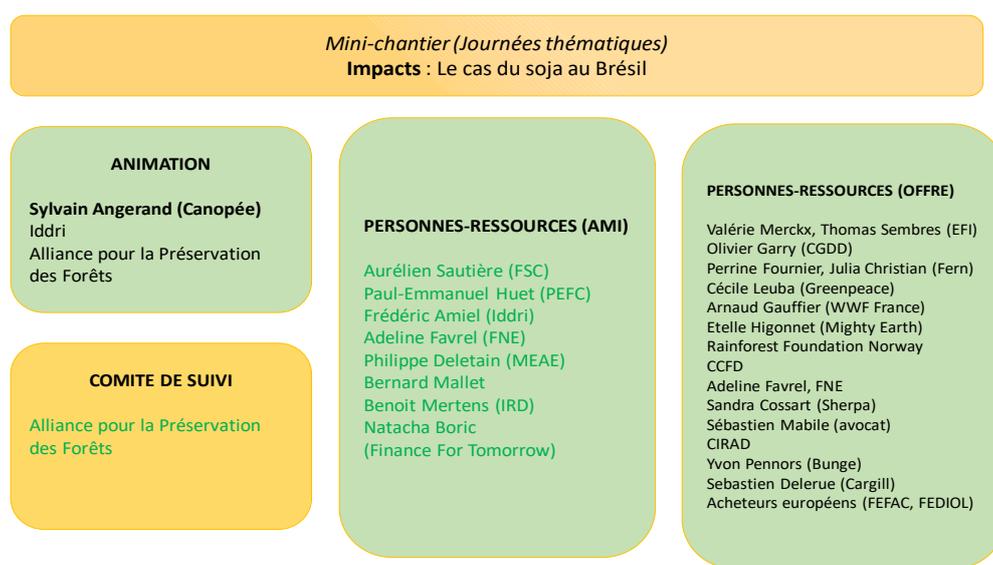
- Il est important d'identifier et d'intégrer d'autres acteurs brésiliens qui ne soient pas dans la recherche et qui proviennent des chaînes d'approvisionnement (ex. les producteurs brésiliens de grande taille) pour éviter l'impression de faire une contribution franco-française.
- Il est évident que la situation est assez tendue entre le Brésil et la France ; le risque d'arriver à un blocage si l'approche est trop « top-down ». La sensibilité brésilienne est extrême sur la politique de « donneurs des leçons ». Il faudra envisager une campagne de mobilisation vis-à-vis des producteurs de soja qui commencent à se rendre compte du risque économique de voir ses exportations conditionnées par la zéro-déforestation.
- Duralim fait part d'une étude sur le terrain au Brésil en collaboration avec Earthworm, qui a des objectifs très proches de ceux présentés pour ce chantier. Cette étude sur le soja brésilien est basée sur 3 axes : une étude des flux entre le Brésil et la France pour faire le lien avec des outils disponibles comme TRASE ; un deuxième axe sur le dialogue avec les importateurs représentés au sein de Duralim pour mieux comprendre leurs politiques de durabilité ; et le 3^{ème} axe qui consiste à étudier les solutions possibles pour évaluer leur efficacité dans la lutte contre la déforestation et leur acceptabilité par les producteurs. Il est nécessaire d'éviter les doublons et de trouver une forme de partage de ces informations.
- Il y a une exploitation à faire des travaux de WWF –Soja ; ce groupe de travail inclut un bon nombre d'acteurs importants. De plus, il faut savoir que sur le marché du soja ce sont les producteurs qui ont la main. Sans eux il sera très difficile d'organiser les filières pour assurer une soja zéro déforestation.
- Il faudrait s'appuyer sur les expériences en matière de traçabilité et regarder l'ensemble des propositions (TRASE semble intéressant pour la traçabilité des bateaux). Le relatif succès de la certification ProTerra (soja sans OGM) s'explique directement par les efforts de communication faits avec le consommateur final.
- Il faudrait considérer la participation des Etats Fédérés au Brésil pour la mise en place d'un cadre institutionnel. L'intention est d'aller vers une certification territoriale et ces acteurs sont importants en Amazonie.
- Faire le lien entre la production de soja et l'élevage s'impose.
- Le rôle des systèmes financiers et l'accès au crédit au Brésil est un sujet à explorer également.
- Ces remarques sont importantes mais il faudrait considérer la responsabilité limitée du CST-F. Il s'agit de proposer une solution technique qui permettra de garantir aux importateurs français que le soja acheté respecte les critères de la SNDI.
- La France a déclaré son intention qu'en 2025 il n'y ait plus de déforestation importée et que le pays retourne à l'autonomie protéique pose des questions plus profondes : continuera-t-on les importations de soja après cette date ?
- Une question de fond a été soulevée dans les discussions : la cohérence des calendriers et des contenus entre les différents chantiers. Si le chantier « impacts » arrive au mois de mai avec des positionnements qui ne seront pas encore abordés par le chantier « certifications » il y a un décalage. Il y a un souci de cohérence qu'il faudra regarder entre les chantiers.

4.3.1 Recommandations du CST-F pour le chantier « Impacts »

- Mieux coordonner (contenu et calendrier) l'articulation des chantiers Impacts et Certification (session de travail à programmer)
- Il faudra mieux faire l'articulation entre les outils de traçabilité et les outils de certification. La proposition a une approche sur la traçabilité. Le MTES peut éclaircir à propos de la relation avec l'outil Trase.
- Evaluer les risques des modalités de restitution au Brésil. Elargir le portage politique au niveau européen.

- Envisager une campagne de mobilisation des producteurs de soja brésiliens (potentiels alliés) : hors mandat du CST-F mais prise en compte dans la cartographie (éventuellement mobilisation brésilienne aux restitutions).
- Coordination avec l'étude engagée par Duralim avec Earthworm (proximité des objectifs, en particulier sur la cartographie). Exploiter le travail du GT « soja responsable » du WWF. Exploiter les études produites au Brésil (WWF, etc.)³
- Ne pas se limiter à Bunge et Cargill (2 catégories d'acteurs chez les opérateurs de soja : Soltim, Cofco ont une approche différente). Considérer les demi-réussites des schémas existants (ProTerra).
- Mobiliser aussi les acteurs à l'échelle entreprise et à l'échelle syndicale.

4.3.2 Composition du Comité de suivi pour le chantier « Impacts »



5. Divers : Identité visuelle du CST-F

Le Secrétariat a présenté une proposition de logos pour le CST-F (*cf. Annexe 1, diapositives 15-18*).

Le CST a exprimé une préférence pour le logo ci-joint, en demandant :

- De prévoir, peu importe le choix final, le rajout explicite de l'acronyme déroulé.
- De considérer le changement de la forme de la feuille pour évoquer les forêts tropicales en général ; de voir soit comment intégrer l'humain soit rester dans la neutralité.
- Que la feuille évoque une espèce tropicale ou une forme de feuille qui mène à la réflexion de ce qu'on demande aux autres pays (en relation avec la déforestation importée, par exemple feuille d'hévéa ?)

³ Suite à cette recommandation, les animateurs du chantier ont décidé fin Septembre, après consultation de Duralim/ Earthworm, de réviser leur proposition en y intégrant une coopération étroite avec Duralim/ Earthworm. L'APF est sorti du consortium et rejoint le Comité de Suivi.

La base de données sur l'expertise des membres du CST Forêt

Dans l'intention d'avoir un annuaire le plus complet possible des membres du CST Forêt, le Secrétariat a demandé aux membres présents de remplir une fiche de renseignements avec les informations suivantes :

Les coordonnées (organisation, nom), fonction/poste, et le domaine d'expertise thématique et géographique.

6. Prochaines étapes

Prochaines étapes

Finalisation des propositions méthodologiques et financières en coopération avec le Secrétariat **(30 Sept.)**

Approbation par le Comité de pilotage (par correspondance) **(4 Oct.)**

Notification **(7 Oct.)**

Contractualisation **(31 Oct.)**

Prise en charge des frais (coûts spécifiques) par le secrétariat (Gret) en attendant la contractualisation pour permettre démarrage anticipé des activités

CSTF-3

Janvier 2019

Mercredi 29 (Jeudi 30?) janvier

- Etude Outils & Définitions : présentation des résultats (*atelier à prévoir en amont idéalement lundi-mardi*)
- Mini-chantier Impacts : présentation des livrables de la phase I
- Chantier Certification : présentation des livrables de la phase I

Annexes

Annexe 1 : Programme du CSTF et gouvernance des activités

Annexe 2 : Etude sur les définitions et les outils de suivi de la déforestation importée –proposition CIFOR/CIRAD/IDDRI

Annexe 3 : Certification de l'objectif zéro-déforestation dans les filières ciblées par la SNDI - CIRAD & ATIBT

Annexe 4 : Étude Impact soja / Brésil – Proposition Canopée/IDDRI/APF

Annexe 5 : Matrice des définitions et outils (produite après la réunion de cadrage méthodologique de l'étude définition les 18-19 septembre 2019)